

Communiqué aux médias

Berne, le 7 mai 2009

Position de la FMH concernant la pétition sur les DRG lancée par plusieurs associations

Une recherche concomitante précoce est la clé du succès

A partir de 2012, les hôpitaux suisses devront facturer leurs prestations selon le système de forfaits par cas SwissDRG. On attend de ce système qu'il permette de comparer les coûts entre établissements hospitaliers et encourage la transparence. Or, il importe avant toute chose que l'on procède suffisamment tôt à une étude scientifique pour anticiper les conséquences de SwissDRG. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra identifier et corriger rapidement les incitations négatives. C'est ce que réclame, à l'instar de la FMH, la pétition sur les DRG lancée aujourd'hui par de nombreuses associations professionnelles du milieu de la santé.

A partir de 2012, les hospitalisations en Suisse seront indemnisées selon le système SwissDRG des forfaits par cas – ainsi le veut la loi révisée sur l'assurance-maladie. Dès ce moment-là, les patients seront assignés à un groupe de cas selon des critères définis et les prestations indemnisées forfaitairement. L'Allemagne a déjà introduit un système de forfaits par cas il y a cinq ans, avec des effets parfois négatifs. Les effets indésirables et les incitations négatives de SwissDRG doivent être identifiés et corrigés le plus rapidement possible. Cela n'est pas possible sans une recherche scientifique concomitante. La Fédération des médecins suisses (FMH) a déjà souligné plusieurs fois l'importance de l'instauration précoce d'une recherche concomitante à SwissDRG et présentera un concept pour une telle recherche à l'automne 2009. Une recherche concomitante à SwissDRG devrait se pencher sur des problèmes comme la qualité, la sécurité d'approvisionnement, la redirection des flux de patients vers les domaines des soins préhospitaliers et post-hospitaliers, les mesures propres à assurer la formation initiale et postgraduée, l'évolution du travail de documentation, la mise en œuvre assurée des innovations, la juste rémunération des prestations, la protection des données, etc.

C'est pourquoi la FMH appuie l'exigence des associations professionnelles de voir démarrer la recherche concomitante le 1^{er} janvier 2011 au plus tard. Les autres exigences figurant dans la pétition sur les DRG, concernant p. ex. l'assurance de la qualité des soins, la réglementation du financement de la formation initiale et postgraduée ainsi que les conditions de travail, sont des revendications de base de l'ensemble du corps médical.

La FMH considère que la haute qualité des soins que nous avons connue jusqu'ici devra être maintenue dans le système SwissDRG. Un controlling de la qualité qui couvre tous les établissements et utilise des indicateurs uniformes est indispensable si l'on veut éviter que les hôpitaux ne subissent des pressions pour limiter la prise en charge de leurs patients à un niveau minimal aussi avantageux que possible au lieu de leur prodiguer des soins optimaux. Ce controlling permettra une comparaison de la qualité en plus de celle des coûts.

Afin que la conception de SwissDRG profite des expériences et connaissances du corps médical, la Fédération des médecins suisses FMH est impliquée dès le début dans le développement de SwissDRG et représentée au conseil d'administration de SwissDRG SA. En collaboration avec les sociétés médicales et associations faitières, la FMH a déjà identifié plusieurs points faibles et proposé des solutions. «En tant que médecins, il est de notre devoir de faire valoir nos connaissances thérapeutiques dans l'organisation de SwissDRG pour assurer la continuité d'une bonne prise en charge médicale dans les hôpitaux», déclare le Dr Pierre-François Cuénoud, membre du Comité central de la FMH et responsable du domaine DRG.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, responsable de la communication FMH
Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch